

RÉPUBLIQUE DU BÉNIN

Fraternité-Justice-Travail

PRÉSIDENCE DE LA RÉPUBLIQUE

DÉCRET N° 2025 – 322 DU 18 JUIN 2025

portant nomination des membres du Conseil
d'administration de la Société béninoise des
Infrastructures de Radiodiffusion S.A.

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE,

CHEF DE L'ÉTAT,

CHEF DU GOUVERNEMENT,

- Vu** la loi n° 90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin, telle que modifiée par la loi n° 2019-40 du 07 novembre 2019 ;
- vu** la loi n° 2020-20 du 02 septembre 2020 portant création, organisation et fonctionnement des entreprises publiques en République du Bénin ;
- vu** la décision portant proclamation, le 21 avril 2021 par la Cour constitutionnelle, des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 11 avril 2021 ;
- vu** le décret n° 2025-194 du 22 avril 2025 portant composition du Gouvernement ;
- vu** le décret n° 2021-401 du 28 juillet 2021 fixant la structure-type des ministères, tel que modifié par le décret n° 2022-476 du 03 août 2022 ;
- vu** le décret n° 2024-848 du 18 mars 2024 portant approbation des statuts modifiés de la Société béninoise des Infrastructures de Radiodiffusion ;
- vu** le décret n° 2021-308 du 09 juin 2021 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère du Numérique et de la Digitalisation ;
- vu** le décret n° 2023-357 du 12 juillet 2023 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de l'Économie et des Finances ;
- sur** proposition du Ministre du Numérique et de la Digitalisation,
- le** Conseil des Ministres entendu en sa séance du 28 mai 2025,

DÉCRÈTE

Article premier

Sont nommées membres du Conseil d'administration de la Société béninoise des Infrastructures de Radiodiffusion S.A., les personnes dont les noms suivent :

- monsieur **Laurent Marc LAYIWOLA**, représentant du Ministère du Numérique et de la Digitalisation ;
- monsieur **Djabirou AMADOU**, représentant du Ministère du Numérique et de la Digitalisation ;
- monsieur **Maxime Achille AHOTONDI**, représentant de la Présidence de la République ;



- monsieur **Alain AHOUNOU**, représentant du Ministère de l'Économie et des Finances ;
- monsieur **Roger Antoine TOHOUNDJO**, représentant du Ministère du Développement et de la Coordination de l'Action gouvernementale.

Article 2

Les membres du Conseil d'administration sont nommés pour un mandat de trois (03) ans renouvelable qui court à compter de la date de leur installation.

Article 3

Le Ministre du Numérique et de la Digitalisation et le Ministre de l'Économie et des Finances sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent décret.

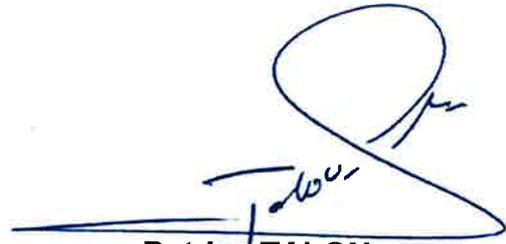
Article 4

Le présent décret, qui prend effet pour compter de la date de sa signature, abroge les dispositions du décret n° 2022-110 du 16 février 2022 portant nomination des membres du Conseil d'administration de la Société béninoise des Infrastructures de Radiodiffusion S.A. ainsi que toutes autres dispositions antérieures contraires.

Il sera publié au Journal officiel.

Fait à Cotonou, le 18 juin 2025

Par le Président de la République,
Chef de l'État, Chef du Gouvernement,



Patrice TALON

Le Ministre de l'Économie
et des Finances,



Romuald WADAGNI
Ministre d'État

Le Ministre du Numérique et de la
Digitalisation,



Aurelie ADAM SOULE ZOUMAROU

AMPLIATIONS : PR : 6 ; AN : 4 ; CC : 2 ; CS : 2 ; C.COM : 2 ; CES : 2 ; HAAC : 2 ; HCJ : 2 ; MND : 2 ; MEF : 2 ; AUTRES
MINISTERES : 19 ; SGG : 4 ; INTERESSES : 5, JORB : 1.